Dixième année — N° 373 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 12 FÉVRIER 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

De l'Intérieur

Nous avons plusieurs fois publié des communications de notre confrère féministe, M. Anatole Georgin mobilisé. Voici aujourd'hui des notes qu'il nous adresse et qui font partie de ses impressions de permissionnaire.

Paris, Janvier 1916

Là-bas aux heures où la songerie peut s'égarer, nous nous demandons bien souvent : « Que font-*ils* derrière nous ? »

« *Ils* », ce sont tous ceux qui nous sont chers ou qui sont chers à quelqu'un de nos camarades ; c'est le chœur immense des enfants, des femmes et des hommes dont la tâche n'est plus de porter les armes. Aussi est-ce un spectacle grandiose et réconfortant, pour nous qui revenons de « *là-bas* », d'assister pendant quelques jours à l'effort laborieux, tenace, qui fait que, malgré les cruelles épreuves, la France, toujours debout, continue de vivre.

S'il se trouve encore, après ceci, des esprits chagrins pour penser que la femme — dont la part est si grande dans ce miracle d'énergie — soit incapable de suppléer l'homme, il suffira de hausser les épaules et... de poursuivre la tâche.

Je vois des Françaises appliquées aux métiers les plus divers, remplacer leurs compagnons, qu'il s'agisse de vendre du ruban, de conduire les voitures publiques, de diriger des industries, ou même de régenter des grands collégiens. Elles semblent, les nouvelles collaboratrices de la Nation au travail, elles semblent apporter dans ces voies différentes, de la fermeté, de la décision et de la dignité.

Seulement je vois avec peine que souvent encore les hommes tiennent leurs services pour inférieurs et continuent de faire aux travailleuses, pour un labeur identique, des conditions très moindres.

Cependant, et à cause même des circonstances, il faut que les femmes prennent conscience de leur nouvelle valeur ; il leur faut absolument imposer aux hommes le respect de leur condition sociale, en exigeant une rémunération équitable et digne de leurs services.

Il le faut dans l'intérêt de tous qui n'est pas précisément le mobile exclusif des actions masculines.

C'est encore un devoir pressant des femmes d'apporter une attention vigilante aux affaires publiques et d'exiger de plus en plus d'être substituées à tous ceux dont la place n'est point derrière les cartons verts, ni au feu des cuisines de l'hôpital, et qui s'obstinent à ne le point comprendre.

Pour que la France vive et se survive, il faut encore que les femmes combattent les graves périls qui menacent de ronger la Nation par la faute d'un pouvoir unilatéral : il s'agit en premier lieu de l'alcoolisme et de la dépopulation.

Les femmes, qui montrent aujourd'hui une si réelle volonté de soutenir la vie nationale, les femmes qui, certes, ne redoutent pas la maternité, celles de la Grande Guerre sauront enseigner aux jeunes hommes le respect de la mère et de l'enfant, avec le souci des responsabilités. Elles sauront exiger l'obligation de l'assistance aux familles nombreuses, car il faut satisfaire les mânes de ceux qui meurent sans postérité.

Moyennant quoi, la France durera. Ainsi, par la volonté des Françaises, le sacrifice des combattants n'aura pas été vain. Ainsi s'achèvera la glorieuse tâche que les femmes ont si spontanément et si sereinement acceptée.

A. G.

CONFÉRENCE FÉMINISTE

Mlle Marguerite Clément fera le vendredi 25 février, à 5 heures, au collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente, une conférence sur *L'Enseignement féminin, ce qu'il est, ce qu'il devrait être.*

Les lectrices de *La Française* y sont invitées.

LES FEMMES
sont électrices et éligibles aux Comités d'Action agricole

Les journaux du 30 janvier signalaient un projet de loi déposé par le ministre de l'Agriculture tendant à préparer dans les meilleures conditions possibles la récolte prochaine. L'étendue des terres restées en friche est inquiétante; aussi prévoit-on l'intervention des autorités communales pour remédier à cette perte de richesses qui serait regrettable en tout temps, mais que la guerre rend plus grave encore.

Un décret du 2 février à l'*Officiel* du 3 crée un « organisme permanent, composé de l'élite des agriculteurs de chaque commune rurale, qui sera à la fois le centre d'action et le régulateur de l'activité générale ».

« Il sera chargé, dit l'article 2 du décret, d'organiser d'une façon générale le travail agricole et d'assurer la culture de toutes les terres dans les conditions suivantes :

« 1° Il aura pour mission de se mettre à la disposition des agriculteurs pour leur donner conseil et appui, de leur indiquer et de leur faciliter les moyens de se procurer des engrais, des semences, des animaux de travail, des machines, etc., enfin de les mettre en en rapport avec les institutions de crédit mutuel agricole pouvant leur faire les avances d'argent nécessaires pour leurs opérations.

« 2° Il leur servira d'intermédiaire pour remettre leurs demandes, leurs réclamations et leurs plaintes aux autorités militaires et civiles, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité cantonal dont il sera question ci-après.

« 3° Il pourra, sur la demande des exploitants, mobilisés et même non mobilisés, accepter, à titre de mandataire bénévole, la direction des travaux de culture pour les terres que ceux-ci ne pourraient plus cultiver. »

⁂

Le rôle de ce *Comité d'action agricole* va donc être extrêmement important. A la lecture du projet de loi, on pouvait se demander quelle serait, dans cette organisation nouvelle, la place des femmes qui, depuis de longues années ou seulement depuis le début de la guerre, dirigent une exploitation agricole et veillent ainsi sur la part des richesses nationale que les ciconstances leur ont confiées. Leur activité avait été, à plusieurs reprises, hautement approuvée par les pouvoirs publics. M. Méline lui-même avait montré quelle valeur avait leur action. Allait-on officiellement reconnaître leur compétence ?

Le décret du 2 février donne aux féministes pleine satisfaction. Voici, en effet, comment seront élues ces Comités :

« ARTICLE PREMIER. — Il est constitué dans chaque commune rurale, pour le temps de la guerre, sous le nom de comité d'action agricole, un comité permanent élu par tous les agriculteurs de la commune et composé d'agriculteurs.

« *Les femmes dirigeant une exploitation agricole prendront part au vote et pourront faire partie du Comité...* »

D'autre part, l'article 8 prévoit la constitution de comités cantonaux formés des délégués de chacun des comités communaux. Les femmes sont donc là encore *électrices* et *éligibles*.

⁂

Il est maintenant juste, il est logique de donner aux femmes cultivatrices le droit d'entrer dans ces comités agricoles, et on n'eût guère compris une décision contraire. Remarquons cependant, pour nous en féliciter et pour en remercier M. le ministre de l'Agriculture, que les femmes et les hommes ont, dans ces comités, l'égalité absolue de droits et qu'en ce cas, du moins, nous n'avons pas eu besoin de demander qu'on nous rende justice.

Il est maintenant nécessaire que les femmes prennent une part active à la formation des comités agricoles. Les listes électorales spéciales doivent être dressées par les maires avant le 17 février. Nous voudrions que les féministes fassent connaître le décret autour d'elles, que partout où elles le peuvent, elles s'assurent que les cultivatrices ne se laissent point oublier et exercent effectivement le droit nouveau qui leur est donné. Habituer les femmes des campagnes à s'intéresser aux affaires de la commune, les encourager à voter, à faire partie de ces romités municipaux et cantonnaux, sera pour notre cause une excellente propagande. Chacune de ces réformes de détail ouvre aux femmes une voie nouvelle et hâte, si nous savons nous y prendre, le jour où nous aurons avec le bulletin de vote, une part de responsabilité et de travail dans la tâche énorme de demain.

PAULINE REBOUR.

On refuse asile aux Réfugiés
RÉUNION
pour l'amélioration de leur sort

La situation faite aux populations réfugiées devenant de plus en plus pénible, il est nécessaire que le grand public soit au courant de ce qui se passe et qu'une protestation générale s'élève contre l'impossibilité qu'ont de se loger toutes les pauvres femmes des régions envahies et leurs enfants.

Nous ferons plus tard un article à ce sujet, mais dès maintenant la « Française », convie ses lecteurs à assister à la réunion qui aura lieu le 17 février à 2 heures trois quart, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, pour l'*amélioration du sort des réfugiés.*

Plusieurs parlementaires y prendront la parole.

Pour tous les renseignements, écrire à l'Œuvre des Réfugiés du 16e arrondissement, 53, rue Scheffer.

L'Enseignement Commercial pour les Femmes, tel qu'il existe

Nous avons, il y a quelque temps, parlé de la nécessité de voir se créer un Enseignement supérieur commercial pour les femmes, si, d'une manière générale, leur admission dans les Ecoles supérieures de commerce pour les garçons n'était pas obtenue.

L'enseignement supérieur commercial n'existe pas pour les femmes; qu'y a-t-il actuellement pour celles qui veulent entrer dans le commerce, munie d'une bonne instruction professionnelle, leur permettant de faire leur chemin plus rapidemeent?

Très obligeamment, Mme Kaan, inspectrice générale de l'Enseignement technique au ministère du Commerce, nous a documentée.

Certaines écoles Communales ont des cours complémentaires où sont admises ayant leur certificat d'études. On y prépare le brevet simple ou le certificat d'études primaires supérieures, plus difficile que le brevet. Outre la culture générale, on y reçoit un embryon d'enseignement commercial puisqu'on y enseigne la comptabilité et une langue étrangère, anglais ou allemand.

En sortant du cours complémentaire on peut entrer soit dans une école primaire supérieure, soit dans une Ecole professionnelle. L'Ecole primaire supérieure conduit à l'Enseignement aussi bien qu'à la carrière Commerciale. L'Ecole professionnelle est, elle, spécialisée pour le commerce et l'industrie. Il y a la section commerciale et la section industrielle.

Il est à remarquer que ce sont les Ecoles professionnelles pourvues d'une section de dessin — 4 seulement en ont une à Paris — qui possèdent une section commerciale. La raison en est que la durée des études est à peu près analogue pour la section du commerce et la section de dessin, plus longue que pour la section industrielle.

L'enseignement commercial comprend la sténo-dactylographie, la tenue des livres, la correspondance commerciale, etc.; certaines écoles, comme celle de Nantes, par exemple, ont dans leur local même des bureaux commerciaux où les élèves peuvent ainsi mettre en pratique la théorie.

Il y a aussi les cours du soir dans les écoles communales, qui donnent une bonne préparation commerciale.

Celui de la rue Volta, créé par Mlle Malmanche qui fut inspectrice de l'enseignement commercial, prépare au certificat d'aptitude commercial supérieur.

THÉRÈSE CASEVITZ-ROUFF.

GUERRE A L'ALCOOL
Les Bistros, maîtres du Parlement

Seule dans la presse, *La Française* avait protesté d'avance contre le scandale d'une interpellation à la Chambre en faveur des débitants de Marseille par leur député, M. Bouisson. Cette interpellation a eu lieu; et elle a montré de la plus honteuse façon la servilité des parlementaires envers leurs électeurs de choix.

Nous avions la semaine dernière signalé que, avant même l'interpellation, de larges concessions avaient été faites au syndicat des débitants Marseillais. Mais ici, comme on l'a vu depuis le commencement de la guerre, chaque fois que l'armée des empoisonneurs a obtenu quelque gain par ses protestations sur les mesures prises pour sauver la France de l'alcool, elle a aussitôt manifesté de nouvelles exigences. Les heures d'accès des débits aux soldats et permissionnaires avaient été multipliées. Ce n'était point assez. Il fallait que l'accès fut libre tout le jour. Et de plus le syndicat votait à nouveau la résolution de « persévérer » dans ses efforts pour faire abroger la loi interdisant l'absinthe et les similaires. Comme ils l'avaient annoncé, les cafés, bars et débits firent grève une journée; ils n'ouvrirent pas leurs établissements le 31 janvier. Ils s'attendaient à voir les Marseillais désespérés d'un pareil malheur, provoquer pour le moins une révolution. Marseille demeura parfaitement indifférente. Il n'y eut d'autres troubles que l'agitation des débitants eux-mêmes, cassant les vitres des confrères qui avaient ouvert leurs maisons. Les bistros donnèrent à leurs valets du parlement des ordres d'autant plus sévères et ce furent les députés à leurs ordres qui firent l'émeute, ce fut à la Chambre qu'elle eut lieu.

Le général Galliéni pendant trois heures, mardi 1er février, subit les discours des défenseurs de l'ivresse publique. Et quand il voulut parler à son tour, la garde des bistros Marseillais, à laq elle s'unit le parti socialiste, l'assaillit d'interruptions frénétiques. Il avait commis le crime de dire :

« Les mercantis du front et les débitants de boissons dans un grand nombre de localités, sont les moins intéressants parmi les profiteurs de la guerre; je mettrai des entraves à leur action pernicieuse; tant pis si leurs bénéfices de guerre ne sont pas ce qu'ils attendaient. »

Les élus du cabaret ne sauraient, cela se conçoit, admettre une pareille prétention.

N'insistons point sur les incidents de cette humiliante séance que l'on connaît trop. La protestation du ministre, désolé de perdre à la tribune le temps dû à la défense nationale: « Vous me forcez à faire un métier qui n'est pas le mien »; son départ de la salle, où M. Viviani parvint à le ramener, le vote de confiance, après que le ministre eut promis « d'examiner les moyens de concilier la situation des permissionnaires avec les conditions locales. »

Constatons seulement que cette promesse n'engage pas le ministre à ouvrir les débits aux permissionnaires et espérons qu'il saura trouver d'autres moyens de leur créer dans les villes qu'ils traversent des lieux d'asile pour les quelques heures qu'ils y séjournent.

L'Indignation publique

Les débitants de Marseille, ont par un juste retour des choses, rendu, en provoquant un scandale aussi retentissant, un immense service à la cause anti alcoolique. A part quelques journaux qui se bornent, on devine trop pourquoi, au compte-rendu de l'événement, la presse a exprimé avec énergie la révolte, le dégoût de l'opinion publique. Et l'assaut un peu limité jusqu'ici, livré aux pouvoirs pour en obtenir des mesures décisives, s'est renforcé.

Déjà l'Académie de médecine, par les soins du docteur Letulle, avait préparé une notice qui doit être distribuée aux soldats sur *les Dangers de l'alcoolisme*. Elle avait été devancée par M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé, qui, nous dit M. Jean Veber, dans *Le Journal*, avait offert aux soldats pour leurs étrennes un almanach intitulé : « Conseils au soldat sur sa santé », où le chapitre des Boissons affirme énergiquement « que l'alcool est un poison, le pire des fléaux qui menacent notre pays. » D'autre part, la *Ligue nationale contre* l'alcool et la *Ligue de l'enseignement* avaient présenté au gouvernement une pétition couverte d'un million et demi de signatures pour l'abolition du privilège des bouilleurs de cru. *La Ligue Française*, présidée par M. Ernest Lavisse, et le général Pau vient d'adresser un manifeste à tous les membres du Parlement, tandis que l'*Alarme* continue sa campagne par les articles de son président, M. Jean Finot, dans *La Revue*.

Voici enfin la Ligue *Pro Patria*, dont le président, M. Paul Renaud, a fourni une si précieuse contribution à la campagne de *La Revue*, qui prend elle-même une énergique initiative. Nous croyons utile de publier le texte des deux documents qu'elle nous communique et que nos lecteurs pourront lui demander s'ils les jugent propres à aider leur propagande. (S'adresser à M. G. de Jaër, secrétaire général, 8, rue Nouvelle (9e), Paris).

LETTRE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

« 29 Janvier 1916.

« Monsieur le Ministre,

Nous prenons la liberté de vous communiquer la lettre ouverte que nous avons adressée à Messieurs les Membres du Parlement, à la Presse, et aux membres des principaux groupements du Pays.

« La Nation commence à en avoir assez de la tyrannie des 500.000 débitants d'alcool et des 1.200.000 bouilleurs de cru !

« Le commerce de l'alcool devrait être radicalement interdit dans les ports, pendant la durée de la guerre. L'alcoolisme est une des causes de la lenteur des débarquements, et c'est cette lenteur qui provoque la hausse des frets, et par conséquence la vie chère. Les débitants n'en ont cure. Non contents d'empoisonner leurs concitoyens, ils veulent les affamer.

« L'alcool, tant que dureront les hostilités, ne devrait être employé qu'en industrie et surtout à la fabrication des explosifs.

« C'est avec un vif étonnement que l'on apprend que le Gouvernement importe de l'alcool à l'usage des poudreries, plutôt que de réquisitionner celui qui abonde dans les celliers des bouilleurs de cru. D'une part, on demande à tous les Français de verser leur or à la Banque de France, et d'autre part, pour ménager les intérêts de quelques-uns, on se sert de cet or pour acheter à l'étranger ce qu'on trouverait aisément dans certaines caves. Il est de notoriété publique que les bouilleurs de cru possèdent en réserve au moins 600.000 hectolitres d'alcool.

« Ces privilégiés sont à la vérité des électeurs à ménager; mais est-ce une raison suffisante pour faire passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt sacré du pays.

« Veuillez agréer, etc... »

« PRO PATRIA »

Comité d'activité patriotique
PLAÇANT LA FRANCE
AU-DESSUS DE TOUS LES DESIRS
ET INTERETS PARTICULIERS

Paris le 24 janvier 1916.

A Messieurs les Membres du Parlement,

Messieurs,

... Alors que la France entière s'est inclinée devant les mesures, encore insuffisantes cependant, prises pour protéger nos héros contre les marchands d'alcool, ces ennemis de l'intérieur, seuls les débitants de Marseille protestent et s'agitent.

Ces paresseux qui vivent à tuer et à ruiner leurs concitoyens, veulent profiter de ce que Marseille est devenu un lieu de passage pour ceux de nos enfants qui vont faire leur devoir à Salonique. Spéculant sur les excitations qui peuvent se produire au moment du départ, ils ne songent qu'à vider les poches de nos chers poilus et à détruire leur santé.

Et il s'est trouvé trois députés, trois représentants de la Nation disposés à porter à la Chambre leurs cyniques protestations contre les mesures de sagesse du Général d'Amade.

Quelle honte ! Mais où allons-nous !

Ici encore, ce sont les intérêts particuliers qui tentent de brimer les intérêts généraux du Pays.

Pro Patria ne peut laisser passer de tels agissementts sans crier toute son indignation.

Honte aux vils profiteurs qui ne veulent pas cesser d'empoisonner notre chère France.

Le Parlement ne prêtera pas son appui à la requête des débitants de Marseille, il la repoussera avec mépris, nous en sommes certains.

Pour « Pro Patria » : *le Vice-Président :* Victor CAMBON.
Le Secrétaire-Général : G. DE JAER, Consul Honoraire.
Le Président : Paul RENAUD, Membre de la Société d'Economie Politique de Paris, Membre de la Société pour l'Encouragement de l'Industrie Nationale, Membre de la Société des Ingénieurs civils de France.

P. S. — Nous ne réclamons que l'égalité devant la loi, proclamée par la Révolution Française.

Les empoisonneurs du Peuple, qu'ils soient marchands d'opium, de morphine, de cocaïne ou d'alcool, doivent être également soumis à des restrictions.

N'oublions pas que, du fait de la limitation de la consommation de l'alcool dans le Camp Retranché de Paris, les condamnations de militaires par les Conseils de guerre de la Seine ont *diminué des deux tiers.*

La défense des Bistros

Il ne faut pas que les protestations soulevées par la séance du 1er janvier ne soient qu'une effervescence passagère. Le mouvement doit aller toujours s'amplifiant. Il doit suivre l'exemple des débitants qui, depuis le début de la guerre, n'ont cessé d'assiéger les pouvoirs de leurs réclamations. On sait que les syndicats ont décidé de se pourvoir au Conseil d'Etat contre les arrêtés du ministre de la Guerre et du ministre de l'Intérieur, limitant la consommation de l'alcool. Déjà la corporation des marchands de vin et liquoristes de Paris et la Chambre syndicale des hôteliers parisiens ont engagé l'action.

L'infatigable M. Grizard, président de la Confédération Nationale du Commerce en détail des boissons, espère convertir les antialcooliques, car il leur propose une discussion contradictoire. Il a déjà trouvé à qui parler, car MM. Gustave Cauvin, délégué de la Fédération ouvrière antialcoolique, et Quillent, conseiller prud'homme ouvrier acceptent cette proposition au nom de la Fédération ouvrière antialcoolique et des centaines d'organisations ouvrières syndicats et Bourses du travail adhérents à cette fédération ».

La cause anti alcoolique sera bien défendue par les groupements ouvriers qui ont fait leurs preuves et qui dans un nouveau manifeste de l'Association ouvrière pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs dénoncent ces « deux fléaux » qui menacent la France : « le Boche et l'alcool ».

Enfin M. Grizard toujours, a entrepris de vaincre définitivement par le sentiment le trop sensible M. Malvy. Il lui a présenté une délégation de vingt dames commerçantes des vingt arrondissements de Paris.

« Les déléguées, dit *Le Matin*, ont exposé à M. Malvy les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur commerce, les tracasseries inutiles que la police et l'autorité militaire pratiquent contre des épouses et mères de famille voulant vivre dignement de leur travail et faire honneur aux engagements que leurs maris ont pris à l'occasion de leur commerce.

Elles font remarquer que le chiffre de leurs affaires a diminué des deux tiers et que, vu l'augmentation des prix, il n'y a plus de bénéfice. « Nous réclamons, disent-elles, que le gouvernement nous protège pour que nous ayons le moyen de subvenir à tous les besoins de notre situation sans rien demander à personne. »

« M. Malvy a écouté avec attention les déléguées, a pris acte de leur demande et leur a promis d'étudier toutes ces revendications avec bienveillance. »

Le programme antialcoolique

Nous venons de constater que plus que jamais l'opinion publique manifeste sa volonté de détruire l'alcoolisme en France, mais nous voyons aussi à quelle opposition terrible se heurtent ceux de qui dépendent les mesures restrictives, c'est-à-dire le Gouvernement.

Il est clair que la question ne pourra se résoudre que si un effort se fait simultanément à la fois pour encourager le Gouvernement et pour réduire l'opposition. Si on l'examine en son ensemble, on trouve que le problème antialcoolique se ramène à ces trois points :

1° Pression sur le Gouvernement en vue de la réduction progressive de la consommation de l'alcool de bouche jusqu'à son abolition totale;

2° Recherche d'une autre utilisation des matières premières servant à la fabrication de l'alcool en vue d'éviter une crise de la production.

3° Recherche des transformations possibles dans le commerce des boissons en vue d'atténuer le préjudice qu'il subira.

4° Remplacement, à l'usage du consommateur, des cafés, bars ou débits de boissons alcooliques par d'autres établissements.

Nous nous bornons à indiquer aujourd'hui ce programme sur lequel nous reviendrons.

Nouveau Foyer du Soldat

L'Alliance féministe française pour l'Union sacrée des mères, 100, avenue Saint Lambert, à Nice, vient de fonder sous le titre : l'Accueil maternel aux soldats, un cercle du soldat, 2, boulevard Victor-Hugo, à Nice. Ouvert tous les jours de midi à 8 heures du soir.

Le cercle comprend des salles de lecture

et de correspondance. Il offre des conférences et de la musique, l'enseignement aux illettrés, des raccommodages gratuits et confectionne le Vestiaire du Soldat.

Seuls y sont admis comme chez eux et de droit les militaires et marins en tenue.

La directrice qui nous annonce cette fondation est Mme Legrelle de Ferrero.

Ajoutons que un grand mouvement se dessine pour la fondation de nouveaux cercles, et l'excellent article guide publié ici le 29 janvier, par Mme de Witt-Schlumberger, n'y est pas étranger. Citons entre autres M. le docteur Lobit à Pau, Mme Métayer à Nantes qui nous ont annoncé une initiative de ce genre.

Dans les Ecoles Maternelles

Mme Jeanne Girard inspectrice des Ecoles maternelles directrice du journal *l'Ecole Enfantine* et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation de l'enfant, a bien voulu apporter spontanément son concours à notre enquête sur l'usage des boissons excitantes dans les écoles maternelles. Elle a dans une séance professionnelle appelé l'attention des directrices sur la question que nous posons. Elle nous communique la lettre suivante qui lui est adressée.

« Conformément à la demande de l'article de *La Française*, que vous avez bien voulu lire, à votre dernière réunion, j'ai l'honneur de vous informer que depuis mon entrée en fonctions, juin 1911, et dans deux écoles différentes, j'ai toujours fait servir aux enfants une infusion à l'heure des repas et l'été, à la récréation de 2 h. 1/2.

J'ai supprimé les bouteilles à cause du danger du contenant et aussi du contenu : vin pur, café, lait aigri, etc. Je n'ai jamais rencontré aucune opposition de la part des familles.

Cette infusion de tilleul est servie chaude en toute saison, et ceci avec l'approbation du médecin inspecteur, parce que plus désaltérante sous un plus petit volume. Nos enfants, par atavisme, par imitation et aussi parce qu'ils reçoivent chez eux une nourriture trop épicée, sont portés à boire trop; des aliments mieux appropriés, plus dilués, une boisson chaude leur conviennent mieux.

Nos efforts sont récompensés par le bel appétit et la bonne mine de nos petits.

E. JOURDAIN.
Ecole maternelle,
29, avenue Gambetta, 20e.

Nous adressons nos félicitations à Mme Jourdain, et nous remercions vivement Mme Jeanne Girard de son initiative. Nous continuons à espérer que parmi nos lectrices il s'en trouvera pour visiter les écoles de leur quartier. Nos remerciements à M. Zébaume qui a bien voulu nous offrir son concours dans ce but.

L'Humour Féminin

Confession d'un Bistro

Nos lecteurs ont déjà pu apprécier la verve de la charmante et dévouée féministe qui signe Paule Lecler. Ils apprécieront son entrain à manier contre les défenseurs de l'alcoolisme l'arme du ridicule. On sait que, à propos du récent arrêté de M. Malvy interdisant la vente de l'alcool aux femmes, la Confédération nationale des débitants de boissons a protesté contre cette injure à la dignité féminine et a revendiqué l'égalité des femmes et des hommes devant le poison.

Il n'y a donc plus d'hommes chevaleresques en France! puisqu'il faut que ce soit moi, un petit bistrot, qui se fasse le champion des faibles et qui réclame, au nom de la justice et de la liberté, contre cet abus de pouvoir! Ça n'a pas d'autre nom... Empêcher les femmes de boire! C'est honteux, c'est révoltant... C'est ainsi que j'ai parlé devant les copains; je leur ai fait partager ma noble indignation et ensemble, nous sommes allés faire une réclamation à M. le Ministre. Je dois reconnaître qu'il nous a fort bien reçus; je crois, même, que nous l'avons subjugué, car il a arrangé cette affaire de façon à contenter tout le monde... Il sera défendu aux femmes de boire à certaines heures, mais il leur sera permis de s'énivrer, le reste du temps. C'est à peu près de cette façon que sera tournée cette loi. C'est très bien, je suis satisfait. On ne peut demander plus, même à un ministre.

C'est égal! Si on m'avait dit qu'un jour je serais féministe, ce que j'aurais rigolé! Pourtant ça y est; voilà ce que c'est que d'avoir un beau caractère, on ne supporte pas les injustices!

Ah! si les femmes m'avaient demandé de les aider pour obtenir des faveurs ridicules, telles que... A travail égal, salaire égal; droits égaux sur les enfants qu'elles disent avoir tant de misère à mettre au monde et à élever, droits de vote et d'éligibilité, etc., pour sûr, que j'aurais pas marché. Là-dessus je ne badine pas, moi, j'ai même jamais laissé ma femme lire tous ces machins-là. C'est malsain, que je me disais, ces idées nouvelles, si les femmes se mettent à voter, elles vont certainement supprimer un tas de petits avantages qui sont si commodes pour les hommes. Du reste, nous devons garder tous nos droits, même celui d'avoir souvent tort. Que diable! Il faut un maître dans le ménage, et la femme n'a qu'à lui obéir sans rouspéter, l'homme prouve assez qu'il est le plus malin des deux, puisque, possédant beaucoup moins de vertu et pas plus d'intelligence, il a toujours su garder le pouvoir... Je me faisais souvent ce petit raisonnement et je trouvais que tout allait pour le mieux, sous le règne masculin, jusqu'au jour, où un mal avisé songea à persécuter la douce ivresse... Je n'ai pas hésité, j'ai compris où était mon devoir et je me suis avancé pour défendre les opprimés.

Du quoi droit empêcher le beau sexe de boire des petits et même des grands verres? Pour ne pas que cela leur fasse mal aux pauvrettes? Je vous le demande? Est-ce qu'un ruban à un chapeau ou une dentelle à une chemise ont jamais fait de mal à quelqu'un? Non... Eh bien! des petits verres c'est aussi innocent que des rubans et des dentelles, seulement ça garnit modestement l'intérieur de l'estomac au lieu de s'étaler en falbalas à l'extérieur; c'est de la toilette confortable et la toilette ne regarde pas les hommes; chacun à sa place. Je ne connais que ça, moi!

Ils étaient épatés les camarades en m'entendant si bien parler, moi-même je ne me croyais pas tant d'éloquence. J'ai d'autant plus de mérite, ayant obligé des ingrates... Croiriez-vous que pas une femme n'est venue me remercier, ni me féliciter d'avoir pris sa défense. Il y a même des féministes en vue, qui ont eu le toupet d'approuver dans leurs journaux cette loi abusive qui les privait d'un droit. Avouez que j'ai raison quand je dis que le beau sexe est inférieur.

... Tas de moules! que j'avais envie de leur écrire, révoltez-vous donc, faites un monôme, entrez dans tous les débits en chantant: « A boire, à boire, nous voulons nous enivrer si ça nous plaît, ou nous chambardons le Ministre. » Pas une n'a songé à mouffeter je le répète, ce sont des esclaves!

Aussi lorsque je suis rentré chez moi après ma visite au ministre et que ma femme a eu l'air de se fiche de ma tête parce que je lui disais avoir défendu son sexe, une légitime colère m'a prise devant tant d'ingratitude et j'ai administré à ma moitié, une râclée soignée pour lui faire bien comprendre de quelle façon j'entendais le féminisme, puis j'ai cherché l'oubli de mes misères dans le fond de mes chers petits verres et j'espère trouver ma juste récompense dans les fonds de ma caisse.

Paule LECLER.

Pour le travail des femmes

QUAND LA LOI SUR LE MINIMUM DE SALAIRE SERA-T-ELLE APPLIQUEEE ?

Car elle ne l'est pas encore et ne peut l'être, avant que les Comités départementaux chargés de fixer le minimum de salaire quotidien qui servira de base aux tarifs à établir aient rempli leur tâche. Pendant qu'ils s'y attardent, l'exploitatron des ouvrières continue. Voici enfin un Comité, le premier croyons-nous, qui donne signe de vie.

C'est le Comité départemental des salaires de Seine-et-Oise. Il annonce qu'il a fixé le salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement à 3 francs pour une journée de dix heures dans les communes de plus de 2.000 habitants, ainsi que dans les communes limitrophes de la Seine. Dans les autres communes le prix est fixé à 2 fr. 50. Toutefois, afin de permettre aux intéressés de présenter leurs observations, ce tarif ne deviendra définitif qu'après la séance du comité qui aura lieu le 23 février.

LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES USINES

La Commission mixte du département de la Seine, vu la situation créée du fait de la guerre : rareté de la main-d'œuvre masculine, et les nécessités du moment : obligation d'intensifier la production des munitions, déclare qu'il ne saurait être fait objection valable contre l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les usines travaillant pour la défense nationale.

Cependant elle considère que l'entrée en masse de l'élément féminin dans les usines doit avoir pour corollaire l'application la plus stricte des lois de protection, de salubrité et d'hygiène applicables à la femme. Aussi émet-elle les vœux suivants :

a) Que toutes les usines où sont employées des femmes soient pourvues des appareils de garantie et que les prescriptions d'hygiène y soient scrupuleusement observées, en conformité des lois et règlements;

b) Que l'emploi des appareils perfectionnés pour la fabrication des poudres et produits chimiques soit prescrit;

c) Que des chambres de repos, aménagées suivant les nécessités des saisons, soient installées dans les usines, arsenaux, etc., pour permettre à la femme, surtout au cours du travail de nuit, de se reposer obligatoirement pendant les arrêts de travail;

d) Que les lavabos soient situés à proximité des ateliers, rendant ainsi plus faciles et plus fréquents les soins de propreté;

Que partout où est employée la main-d'œuvre féminine soit appliqué le principe : à travail égal, salaire égal;

Que l'Etat, les départements et les communes interviennent, pour construire, dans chaque centre industriel, à proximité des usines, des crèches et garderies d'enfants.

Conférences d'Intérêt Feminin

LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL A DOMICILE A CLERMONT-FERRAND

M. Perret inspecteur du travail à Saint-Etienne, a donné, le dimanche 30 janvier, dans la salle des élections de l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand une intéressante conférence.

Les femmes étaient en majorité.

M. Ferdinand Sauvagnat, président de la section industrielle du Conseil des Prud'hommes présidait la réunion, et M. Leclerc, secrétaire de la Bourse du travail, présenta le conférencier.

M. Perret a expliqué et commenté la loi du 10 janvier 1915 avec grande clarté et une documentation parfaite.

Votée sur les rapports de MM. Durafour et Morel députés de la Loire, la loi de 1915, dit-il, s'applique à toutes les branches comprenant le travail du vêtement mode, confection, lingerie, broderie, plumes, fleurs, dentelles, etc... et fait respecter un salaire minimum pour l'ouvrière à domicile.

La loi comporte un comité départementale pour l'estimation des prix du travail basés sur un principe d'enquêtes. Ce comité composé de patrons, d'ouvriers, d'ouvrières, et de membres des conseils de prud'hommes est élu pour 3 ans. Il fixe un tarif de prix par série de travaux : prix qui doivent être respectés par les employeurs et employés. Si des contestations s'élèvent, une commission centrale au ministère du travail, examine, dans les 3 mois, les décisions du comité et les sujets de réclamation, et juge s'il y a lieu de modifier.

M. Perret indique une base de tarifs déjà établis. Il résume les obligations des patrons faisant travailler à domicile : Déclaration à l'inspecteur du travail; affichage dans les locaux où se distribue le travail des prix par série; mention sur carnet remis à l'ouvrière de la valeur et de la nature des fournitures, etc.

Le conférencier souligne ensuite l'intérêt pratique qu'ont les ouvrières à se grouper en syndicats et associations pour la défense de leurs droits.

En somme, excellente leçon de la loi de 1915, de son but, de ses applications, des résultats qu'elle doit avoir. Et M. Perret doit être remercié pour son dévouement à faire connaître le rôle de cette loi de justice pour le respect du travail — et du travail féminin en particulier.

C. Pauline CHAISE.

LES LIVRES

L'ALSACE-LORRAINE. HISTOIRE D'UNE ANNEXION, par Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne (Bibliothèque de Guerre, éditée par la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1, rue Jacob. Paris 1915, 64 p. in-16, prix 0 fr. 50).

Peu de publications sont aussi instructives, aussi convaincantes, aussi opportunes, que l'étude consacrée par M. Seailles à la question de l'Alsace-Lorraine. Par suite des événements il se trouve que la France et l'Allemagne ont eu tour à tour à résoudre cette même question. Seulement, de la part de la France, la réunion de l'Alsace a été la conquête d'un cœur et d'une volonté; de la part de l'Allemagne, l'annexion a été une main mise brutale sur un peuple dont l'autonomie morale a été méconnue, qui a été traité comme une chose. L'histoire, suivie dans les faits et dans les textes, manifeste une idée, l'**Idée française**, dont la Révolution a donné conscience à notre Nation et par notre Nation à toutes les autres Nations de l'Univers civilisé. C'est dans la Constitution même de 1791, au titre VI, que la France déclarait solennellement « qu'elle renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Telle est la conception qui dessine la physionomie morale de la France à ses propres yeux, comme aux yeux de ses Alliés, et de ses ennemis mêmes.

M. Séailles montre excellemment que le patriotisme commande de rester fidèle dans les jours heureux aussi bien qu'aux jours critiques, à la doctrine séculaire de l'indépendance des peuples, et l'on ne saurait exagérer le service qu'il rend au pays. S'il est vrai que le **mysticisme de soudard**, hérité par Guillaume II de l'inoubliable grand'père révolte toute conscience droite, il ne faut pas oublier que c'est au matérialisme religieux de notre Joseph de Maistre que remonte l'apologie de la force et de la guerre, l'alliance paradoxale de la violence barbare et de l'Evangile de Jésus. Et à ceux qui ne se doutent pas du tort qu'ils font à la France en désertant sa tradition généreuse et libre pour afficher leurs ambitions **annexionnistes**, M. Séailles adresse ces paroles éloquentes : « Nous ne consentons pas à ce que notre appel à la justice n'ait été qu'une lâcheté de vaincu, l'humilité hypocrite du faible qui attend en gémissant l'heure de commettre impunément l'attentat même dont il fut victime. La protestation du Droit qui a retenti du haut de la tribune française, qui reste consignée dans les œuvres de nos plus illustres penseurs, qui est sortie de toutes les bouches parce qu'elle était dans tous les cœurs, n'aura pas été la litanie du mendiant qui cache un os de mouton sous ses guenilles. »

L. B.

LA POLOGNE SOUS LA RAFALE, par **Edmond Privat**.

Cette brochure fut écrite avant que la **rafale** eût chassé nos alliés — provisoirement — de Varsovie et de la Galicie, ce qui, d'ailleurs, n'en diminue aucunement l'intérêt. Nous, Français, n'avons pas cessé d'aimer la Pologne meurtrie et indomptée. Nous l'aimons pour ses malheurs injustement subis, et surtout pour cette fidélité à son idéal national, pour cette volonté de vivre quand même, qui l'apparente à notre France. « Son sort, dit l'auteur, n'est pas une question russe, un problème allemand ou une affaire autrichienne, c'est un devoir européen. »

Sans doute, le grand duc Nicolas a proclamé solennellement au début de la guerre que la Pologne recouvrerait ses droits et son autonomie et personne ne songe à mettre en doute une telle parole. Seulement, il faudra veiller à ce qu'un mécanisme administratif routinier et étroit ne paralyse ni ne dénature les réformes voulues en haut lieu.

M. Privat ravive les sympathies pour ce pays demeuré beau en dépit des dévastations, en décrivant la sereine confiance de son peuple qui laboure en pleine bataille, sous les obus, et reconstruit sous les ruines. « Cette race, dit-il, pourra faire de grandes choses, quand on lui rendra sa place parmi les nations de l'Europe moderne. »

Alice BERTHET.

NOUVELLES ADHESIONS A L'ALARME PAR LA FRANÇAISE

Mme L. Péris, à Genève, 2 fr.; Mlle Bernard, à Avignon, 1 franc; Mme Dachary, à Pau, 1 franc.

NOUS AVONS REÇU

Pour le budget de *La Française* d'une personne inconnue que nous remercions ici, 20 francs.

Bulletin des Sociétés féministes

SOCIETE FEMINISTE DU HAVRE
Année 1915

Compte rendu moral

Avec l'année 1915 s'achève le 17e mois de la guerre. Chacun de nous ne se demande-t-il pas souvent si, pendant ces jours tragiques, il a fait pour son pays tout ce que celui-ci attendait de lui ? Demandons-nous aussi quelle fut l'action de la Société Féministe du Havre.

On se rappelle la situation des femmes au mois d'août 1914. A la torture morale les départs s'ajouta pour beaucoup l'inquiétude matérielle du lendemain : les unes se virent privées du salaire du mari, du fils, qui les faisait vivre ; les autres se trouvèrent brutalement renvoyées des emplois qu'elles occupaient ; bientôt les réfugiés affluèrent.

Nous savons que les pouvoirs publics émurent : des secours de chômage furent accordés en même temps que des allocations aux familles des mobilisés avec faculté pour celles-ci de ne pas payer de loyer. Mais la plupart des femmes, peu habituées à s'occuper elles-mêmes de leurs affaires, ignoraient ces nouvelles dispositions ou ce qu'elles devaient faire pour en bénéficier. Afin de les aider, la Société Féministe, sous la généreuse impulsion de Mme Rebour, ouvrit un « Bureau Féminin de Renseignements », rue de la Mailleraye, dans le local de la Croix Bleue, obligeamment mis à sa disposition par M. Huchet; Mlle Abraham, avocate, y donna d'utiles consultations.

En même temps qu'à ces demandes de renseignements nous avions à répondre à maintes demandes de travail — que nous approuvions parce qu'elles témoignaient d'un louable souci de dignité, et que nous savions combien ce travail était nécessaire à celles qui le demandaient. Aussi notre bureau féminin de renseignements s'est-il vite transformé en « Œuvre contre le chômage ».

Elle a débuté par l'ouverture d'un véritable bureau de placement gratuit, où, en quelques jours, plus de 600 femmes se sont fait inscrire. Nous avons activement recherché toutes les offres de travail ; nous avons pu donner satisfaction à un certain nombre de demandes. Mais combien de femmes ne l'ont pas obtenue ? Combien aussi y en avait-il pour qui le besoin de travailler était pressant, et dont le devoir non moins pressant — était de rester chez elles ?-

Il nous a paru que le seul remède à cette situation était d'occuper les unes et les autres pour notre propre compte et de leur procurer du travail de couture.

Ce travail, qui est fait exclusivement à domicile aujourd'hui, l'était alors à domicile et dans un ouvroir. Cet ouvroir se trouvait rue Lemaître, à côté de celui de Mme Siegfried dont il était une annexe ; il a été transféré ensuite dans notre local de la rue de la Mailleraye. Dix-huit femmes en moyenne y étaient employées 4 heures l'après-midi pour un salaire uniforme de 0 fr. 75. Nous y occupions surtout celles qui n'avaient pas de machine à coudre et qui — par ailleurs — étaient trop peu habiles pour diriger elles-mêmes leur travail. On comprend facilement que cette organisation était très onéreuse et — quoiqu'il nous en coûtât — nous nous sommes décidées à fermer notre ouvroir vers le milieu de décembre 1914. En échange, nous avons eu la satisfaction de pouvoir augmenter le nombre de nos ouvrières à domicile.

Pour comprendre combien il nous a fallu d'efforts constants pour mettre notre œuvre sur pied, il faut se rappeler qu'au mois d'août 1914, on était partout au régime des économies, personne ne se faisait faire de neuf... La pénurie des travaux de couture était telle qu'il pouvait paraître absurde d'enrôler des ouvrières La difficulté était grande, elle eût été insurmontable si nous n'avions eu la pensée d'ouvrir une souscription (elle atteint aujourd'hui 3.400 fr. ; à cette somme est venue s'ajouter une subvention de 1.000 fr. de la ville du Havre).

Dès que nous avons eu un peu d'argent, nous avons acheté des étoffes, et nous avons fait confectionner des ceintures de flanelle, des chemises... Nous les avons offertes à des soldats et à des blessés du Havre. Nous ne faisions ainsi aucune recette et nous avions à payer totalement et la matière première et la main-d'œuvre. Aussi, afin de diminuer notre dépense, tout en continuant à faire travailler les femmes — ce qui était notre but — avons-nous été très heureuses d'accepter du travail pour œuvres de bienfaisance, travail qui ne nous était pas payé. C'est ainsi que nos ouvrières ont fait des chemises pour les hôpitaux (Tourneville, Ormeaux), des flanelles pour des soldats du front, des chemises et des tabliers pour des enfants des écoles.

Ce système était encore très dispendieux, pas un sou ne rentrait en effet dans notre caisse. Il était de toute nécessité que nous trouvions enfin du travail rétribué — quitte à employer notre souscription à élever les salaires lorsque ceux-ci nous paraîtraient insuffisants, et nos ouvrières savent que nous n'y avons pas manqué. Ce travail, nous l'avons accepté avec reconnaissance, d'où qu'il vienne, mais nous tenons surtout à remercier ici : Madame Benoist, présidente de l'œuvre « Pour nos soldats » qui a bien voulu nous confier l'exécution d'un certain nombre de chemises, mouchoirs, ceintures, oreillers, sacs à terre; Mme Siegfried et le Comité des Réfugiés qui nous ont fait faire des chemises d'hommes et de femmes, des pantalons, des jupons, des tabliers, des costumes d'enfants; M. Pupin, directeur de la maison Saint Frères, pour qui nos ouvrières ont confectionné des paillasses et des polochons; enfin M. Poplin, à qui Mme la Présidente avait été particulièrement recommandée par l'Intendant militaire et qui a bien voulu nous céder beaucoup de travail : chemises, caleçons, pantalons, bourgerons.

Cependant les commandes n'affluaient pas toujours, loin de là. Fallait-il laisser nos ouvrières sans travail ? Nous ne l'avons pas voulu, nous leur avons fait faire diverses choses, des chemises, des pantalons, des jupons. La guerre menaçant de se prolonger, il fallait aussi que nous gagnions. Pour cela, il nous fallait de l'argent; nous nous sommes décidées à vendre ce que faisaient nos femmes. Notre installation de la rue de la Mailleraye ne se prêtant pas à cette nouvelle organisation, nous avons loué, fin décembre 1914, un petit magasin 5, rue Casimir-Delavigne.

Par l'application de toutes ces dispositions, nous avons pu, avec une souscription de 4.400 francs, élever le montant de nos dépenses à 12.000 fr. environ et nous avons la satisfaction d'avoir largement rétribué nos ouvrières.

Mais fin septembre nos fonds s'épuisaient, d'autre part, nous savions que M. Poplin n'aurait plus de travail cet hiver. Nous nous demandions avec angoisse si nous serions obligées de laisser nos femmes sans travail. C'est alors que Mme la Présidente a demandé directement du travail à l'Intendant militaire de Rouen. Elle a fait auprès de lui maintes démarches. Elles ont été couronnées de succès puisque nous avons obtenu la confection de 75.000 bonnets de police. Ils seront payés à raison dre 0 fr. 15. Une ouvrière en fera facilement 20 dans sa journée. Nous n'oublions pas que nous avons réussi dans cette entreprise grâce au bienveillant appui de la Municipalité et nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance pour avoir bien voulu nous prêter un fonds de roulement de 15.000 francs. C'est cette distribution des travaux de couture qui fait l'objet principal de notre œuvre, mais entre temps nous continuons notre office de Bureau de Placement. Depuis quelques mois, nous avons eu la bonne fortune de placer 500 femmes aux Ateliers anglais. Elles y sont chargées du nettoyage et de la réparation des équipements des soldats. Leur salaire journalier est de 3 francs. On attend incessamment l'ouverture de deux nouveaux ateliers qui occuperaient 300 femmes. Nous avons aussi fourni de nombreuses ouvrières aux ateliers Poplin, à Graville.

Notre œuvre contre le chômage nous a donc permis de venir en aide, de diverses façons, à un grand nombre de femmes.

La Société Féministe n'a pas failli à sa tâche. Elle a fait œuvre utile. Nous n'oublions pas qu'elle lui a été facilitée par le concours de toutes les bonnes volontés qui sont venues à nous au début : nous remercions ici Mme Rebour, dont l'activité bien connue au Havre nous a été un précieux stimulant, Mme Vincent, Mme Huchet, Mlle Gehin, Mlle Abraham... Nous adressons aussi l'expression de notre vive reconnaissance à tous nos souscripteurs sans oublier les « Fraternités anglaises » qui, par l'entremise de M. Huchet, nous ont fait parvenir un don très important d'étoffes et de provisions que nous avons eu la grande satisfaction de pouvoir distribuer l'hiver dernier.

La Secrétaire-Trésorière :
M. LEFEBVRE.

La Présidente :
CHARLOTTE FREMONT.

Chronique des Œuvres et Institutions

LE DEVOIR SOCIAL
Reconstitution des Foyers détruits par la guerre
Siège Social : 6, rue Gobert, Paris

Appel au public

La guerre ! ce cataclysme épouvantable, qui s'est abattu sur l'Europe, dans un ouragan de fer et de feu, a créé des misères dont la réalité surpasse tout ce que pourrait enfanter l'imagination la plus fertile!

Nous ne voulons pas rappeler ici, dans leurs détails, les atrocités commises par les Allemands ; ce serait évoquer des tableaux douloureux, qui sont présents dans toutes les mémoires.

Heureusement le débordement de cruauté de nos sauvages adversaires, qui devait être le traitement réservé à la France entière, a été subitement arrêté, grâce aux efforts sublimes de nos héroïques soldats.

Grâce au sang généreux versé par les enfants de France, tous les Français n'auront pas souffert des horreurs de la guerre.

C'est à ceux-là, qui n'ont pas souffert, et auxquels le même sort lamentable était réservé, que nous adressons notre pressant appel.

C'est à eux qu'est dévolu le devoir de Réparation impérieuse envers ceux qui ont tout perdu.

Ceux que la tourmente sanglante a épargnés, ont, par ce seul fait de n'être pas victimes, contracté une *dette sacrée*. Leur devoir est de participer par une contribution modique, dût-elle être faite de privations, à la reconstitution des foyers détruits par la guerre. Ce devoir est un devoir social !

Toutes les personnes dont les intérêts ont été préservés par la limitation des hostilités aux régions du Nord, doivent, envers ceux qui ont été envahis, accomplir l'acte de réparation, qu'ils ne songent d'ailleurs, nullement à marchander.

Les hommes ayant passé l'âge de la mobilisation, doivent prendre rang dans l'Armée du Devoir ! et, par une contribution personnelle, ils voudront acquitter, vis-à-vis de leur conscience, la dette d'honneur que la Patrie ne les a pas invités à payer de leur sang.

Les femmes et les jeunes filles privilégiées dans un moment où la vie de leur mari, de leur fils, de leur frère, compté pour si peu de chose, se doivent à elles-mêmes de s'enrôler sous la bannière du Devoir Social.

Toutes les femmes et toutes les jeunes filles doivent se constituer les

SOLDATS DU DEVOIR !

Les femmes et les jeunes filles de France s'empresseront de participer au relèvement des ruines que les barbares ont accumulées sur leur passage. Elles voudront être assurées que les mères désolées, revenues dans leur pays dévastés, trouveront immédiatement un abri, fût-il provisoire ; que les petits, par hasard épargnés, aient un berceau; que le foyer revive, plus prospère ; et que tant de larmes soient enfin séchées, à la vue d'une résurrection qui sera l'Œuvre de l'Amour et de la fraternité !

A tous, nous demandons donc de faire en faveur du DEVOIR SOCIAL, la propagande la plus active, afin de provoquer des adhésions et l'offre des dons en nature. Car, si l'effort demandé à chacun est minime, et à la portée de toutes les situations, il faut, pour obtenir un résultat utile, que cet effort soit accompli par tout le monde.

Achat de la carte annuelle de membre donateur : 1 fr. 25.

Achat de la carte annuelle de membre actif : 100 fr.

Achat de la carte annuelle de membre bienfaiteur : 500 fr.

N.-B. — Chaque carte porte un numéro matricule, lequel servira à désigner par voie de tirage au sort ceux des membres appelés à participer au grand congrès qui sera organisé à Paris, par le *Devoir Social*. Les frais de voyage et de séjour sont à la charge de l'Association.

La date de ce Congrès sera fixée ultérieurement. Elle coïncidera vraisemblablement avec les fêtes de la Victoire qui seront données par les Alliés, après la signature de la paix.

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances dimanche le 13 février dans les salles des fêtes des Mairies des IIe, VIe, Xe, XIXe arrondissements et dans la salle des fêtes de la Mairie d'Isy-les-Moulineaux.

La Presse et les Femmes

Y A-T-IL RECIPROCITE ?

L' « Echo de Paris » du 27 janvier reproduit cette note extraite d'un article du « Lokal Anzeiger » :

« Après avoir visité les chambres simples, mais si confortables et propres des officiers, un spectacle des plus touchants vient égayer mes yeux. Deux dames élégantes, promenant dans des petites voitures leurs bébés, étaient venues parler aux officiers. Elles pouvaient leur causer librement, sans aucun contrôle ou surveillance. C'étaient les femmes de ces officiers, également prisonnières de guerre. Le gouvernement français avait voulu leur rendre la liberté, mais elles ont préféré rester avec leurs maris. Et maintenant, elles se promènent librement dans les rues du Puy, sans qu'aucun des habitants français ait même l'idée de les gêner, de les vexer ou, moins encore, de les offenser ou insulter.

Je voudrais m'incliner devant ces femmes allemandes dont l'héroïsme doit être un réconfort pour leurs maris. Mais avant, il me faut dire quelques paroles à la nation allemande : **Nous ne pourrons jamais méconnaître la généreuse attitude du gouvernement français à l'égard de ces femmes d'officiers allemands** ! Nous devons le louer de ses égards pour nos prisonniers. Nous devons surtout être reconnaissants aux médecins et aux infirmières français du traitement bienveillant et des soins infatigables des blessés allemands. Il faut inscrire toutes ces amabilités que l'ennemi nous témoigne dans un livre d'or qui sera comme un pont sur la grande et implacable haine qu'on professe autrement contre nous. »

Cet hommage à notre Pays ne nous étonne pas : mais nous aimerions savoir, d'abord si des Françaises sont admises en Allemagne dans ces conditions, et ensuite comment elles y sont traitées.

Nous serions reconnaissantes à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre de nous répondre à ce sujet.

Vient de paraître chez Hachette et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris :

L'UNION MORALE

organe de la Ligue française d'Education morale, 125, rue du Ranelagh, Paris, 16e. Sommaire du numéro 11-12.

Emile Boutroux. — Civilisation et Moralité.

Camille Jullian. — Histoire et Morale.

Paul de Rousiers. — La Prospérité matérielle et le Problème moral.

Ferdinand Buisson. — La France et l'Ecole. — Consultation sur « l'Union Sacrée ». — Contre l'Alcoolisme. — Contre la Dépopulation.

Pour tous renseignements, écrire au siège de la Ligue, 125, rue du Ranelagh, Paris, 16e

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants; Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1889
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-33

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Trochet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MEMB...

Imprimerie F. CONTY, 14, rue Molière